

PROGRAMME DE TRAVAIL 2026

DU

CONSEIL D'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE

Ce programme de travail, qui porte sur l'année 2026, est rédigé dans une perspective pluriannuelle (2026-2028).

1- Les points d'entrée de l'évaluation des écoles et des établissements

À l'issue du premier cycle quinquennal d'évaluations des établissements scolaires mis en place à la rentrée 2020, les enjeux de la mise en place de la seconde vague (2025 - 2030) sont considérables. Dans un souci de simplification de la démarche, le Conseil a proposé en 2025 « douze points d'entrée » de l'évaluation (3 pour chacun des 4 domaines du cadre) prenant en compte le type d'école et d'établissement : école préélémentaire, école élémentaire, collège, lycée professionnel, lycée général et technologique. Parallèlement le cadre méthodologique du premier degré a été revu et publié pour la rentrée 2025.

- *Le Conseil s'assurera que le cadre méthodologique et les outils des d'auto-évaluations et des évaluations sont bien mis en œuvre. À cette fin, les bilans annuels de campagne comporteront systématiquement un regard thématique sur ces points d'entrée.*

Plus précisément, pour chaque domaine, un point d'entrée sera traité comme un thème « majeur » de l'année. L'évaluation internationale PISA procède de cette démarche, en plaçant alternativement comme « majeur » les mathématiques, les sciences ou la littérature. Les thématiques seront traitées selon un calendrier rotatif, de

sorte qu'en 3 ans, tous les points d'entrée auront fait l'objet d'une analyse approfondie (thématique « majeure »). Cette analyse sera effectuée par l'équipe d'expertise auprès du CEE, qui s'appuiera sur la lecture de rapports d'évaluation, sur les bilans académiques transmis par les référents du CEE et sur des visites de terrain. L'équipe d'expertise auprès du CEE pourra construire des collaborations de recherche pour compléter ces analyses.

- *Pour le bilan relatif à la campagne 2025-2026 les thématiques majeures seront les suivantes : les acquis des élèves, la lutte contre le harcèlement, l'organisation et les choix pédagogiques de l'école ou de l'établissement, les partenariats. Pour les années suivantes, les thématiques majeures sont listées dans le tableau ci-dessous.*

	Domaine 1	Domaine 2	Domaine 3	Domaine 4
Campagne 25-26 Rapport déc. 2026	Acquis des élèves	Lutte contre le harcèlement	Organisation et choix pédagogiques	Partenariats externes
Campagne 26-27 Rapport déc. 2027	Orientation des élèves	Climat scolaire	Évaluation des acquis des élèves	Relation avec les familles
Campagne 27- 28 Rapport déc. 2028	Parcours des élèves	Bien-être des élèves et des personnels	Formation continue des personnels	Liaisons inter-degrés ou inter-établissements

- *Chaque regard thématique sera assorti de recommandations du Conseil visant tout à la fois la méthodologie de l'évaluation, les suites de l'évaluation et l'organisation du système éducatif.*

2- La plateforme EOS de stockage des rapports d'évaluation

En 2026 la plateforme EOS sera déployée et un comité de pilotage mis en place, en collaboration avec la DNE et les directions du ministère, qui sera notamment chargé de définir la politique d'habilitation d'accès tant pour les acteurs locaux ou nationaux, que pour les travaux académiques et de recherche. Le comité de pilotage sera chargé de rappeler le cadre déontologique d'utilisation de la plateforme.

La plateforme EOS a vocation à répondre à trois objectifs principaux :

- Faciliter l'étape de programmation des campagnes annuelles que réalisent les académies, lesquelles définissent la liste des écoles et établissements à évaluer ainsi que la liste des évaluateurs mobilisés ;
- Permettre un stockage fluide de tous les rapports d'auto-évaluation et d'évaluation et garantir un accès facilité pour les différents utilisateurs. Par les fonctionnalités qu'elle propose, EOS pourrait constituer un lieu privilégié pour le stockage d'autres documents comme le projet d'école ou d'établissement, d'autant que ces documents stratégiques sont rédigés dans la continuité de l'évaluation ;
- Ouvrir des perspectives larges en matière d'exploitation du contenu textuel. Un module d'exploitation utilisant des méthodes d'intelligence artificielle permettra des gains d'efficacité dans la réalisation de synthèses ou d'études thématiques s'appuyant sur le contenu des rapports.

Durant l'année 2026 :

- *L'équipe d'expertise auprès du CEE sera chargée du suivi du déploiement de cette plateforme EOS, comme du développement des fonctionnalités d'exploitation (maîtrise d'ouvrage), afin d'en garantir la pleine opérationnalité.*
- *Les travaux et conclusions du comité de pilotage seront présentés au Conseil lors d'une séance dédiée.*

3- Les études scientifiques portant sur l'évaluation du système éducatif à partir des rapports

Les conclusions du *comité technique d'évaluation sur l'égalité et équité scolaires (CTE)*, mis en place en 2023 seront présentées en 2026 lors d'une session dédiée du Conseil.

Par ailleurs, dans le contexte de déploiement de la plateforme EOS, et afin « *d'analyser les résultats des évaluations [des unités éducatives]* » [code l'éducation L241-12], le Conseil validera chaque année une liste d'études dont la finalité résidera dans les délibérations et recommandations qui en seront issues, « *sur la méthodologie, sur les suites et sur les résultats des évaluations du système éducatif* » [ibid.].

Ces études préliminaires ou approfondies, **fondées sur les rapports d'évaluation**, seront portées par l'équipe d'expertise auprès du CEE, les directions des ministères ou l'inspection générale, le cas échéant grâce à des partenariats avec le monde académique, des organismes nationaux ou internationaux.

Les études préliminaires **seront fondées sur des échantillons significatifs de rapports**, complétées par une revue de littérature (y compris internationale), éventuellement par des études de terrain, notamment en ce qui concerne les suites de l'évaluation ou sur les bilans académiques. La méthodologie générale sera discutée et précisée en amont, en particulier quant à la pertinence de l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle.

Ces études permettront « *de formuler toute recommandation utile au regard des résultats des évaluations [ibid.]* ». Le Conseil pourra ainsi :

- demander la réalisation d'études de terrain plus approfondies ou le lancement d'appels à projets de recherche « *afin d'enrichir le débat public sur l'éducation* » [ibid.] ;
- formuler des recommandations en matière de création d'indicateurs de pilotage pour améliorer l'évaluation locale ou globale ;
- recommander la création de formations, la prise en compte des compétences et leur valorisation (financière, carrière, etc.) ou l'évolution des organisations scolaires, notamment dans le cadre de l'équité scolaire et territoriale.

Le programme prévisionnel d'études est défini pour les années 2026 à 2028, conformément à la liste suivante :

2026

- *L'adaptation du cadre d'évaluation en fonction de la taille des écoles et des établissements*
- *Les conditions de la transformation post-évaluation à l'issue de la vague 1*
- *La place de l'oral dans les rapports ou dans la démarche d'évaluation des écoles et des établissements*
- *La place des collectivités territoriales dans les rapports*
- *L'Europe et l'international dans les rapports*
- *L'inclusion [étude lancée en 2025]*
- *La maîtrise de la langue [étude lancée en 2025]*
- *La relation école-famille [étude lancée en 2025]*

2027

- *Le travail personnel des élèves*
- *La relation école-entreprises et la découverte des métiers*
- *La culture numérique et l'IA*
- *Les langues vivantes*
- *La stratégie de l'établissement en matière d'évaluation des acquis des élèves au collège*
- *Le CDI, les bibliothèques d'école et bâti scolaire, les espaces de travail et de collaboration des enseignants ou des élèves*

2028

- *La culture scientifique, technologique et industrielle*
- *La culture générale, humaniste, artistique et culturelle*
- *Les compétences du XXI^e (compétences psychosociales)*

- *La stratégie de l'établissement en matière d'évaluation des acquis des élèves au lycée*
- *La stratégie locale de formation des personnels dans les unités éducatives*
- *La prise en compte des nouveaux indicateurs de long terme de l'orientation ou de l'insertion professionnelle*

4- Création de nouveaux indicateurs pour le pilotage des cadres de proximité

À la lecture des rapports d'évaluation, il apparaît que la prise en compte des évaluations pour mesurer les acquis des élèves **sur un temps long** (notamment en mathématiques ou en français) par les cadres de proximité n'est pas toujours aisée. La plupart des évaluations portant sur les acquis des élèves sont construites pour les enseignants. Par ailleurs une forte demande des acteurs de terrain concerne le devenir des élèves, y compris après leur sortie des établissements.

C'est pourquoi, durant l'année 2026, une étude de faisabilité sera menée par l'équipe d'expertise auprès du CEE, concernant la création d'indicateurs de pilotage simples portant dans un premier temps sur :

- *le devenir des anciens élèves (projet « Alumni ») ;*
- *les acquis des élèves en mathématiques et en français à destination des chefs d'établissement et directeurs d'école couvrant la période CM1 – 2^{de} conformément au cadre PISA ;*
- *le sport et la santé physique.*

5- Rénovation des ressources et plan de formation

La montée en compétences des équipes d'évaluateurs externes chargés de mener en académie les évaluations des unités éducatives (premier et second degrés) a été, durant la première vague, un objectif premier pour assurer le déploiement de leur évaluation. Un grand nombre de ressources ont été produites et des séminaires réguliers, notamment à destination des référents CEE et des coordinateurs d'équipes d'évaluations, ont été organisés durant la première vague, tant au niveau national (IH2EF) que local (en académie).

Au cours de l'année 2024/2025 plus de 10 000 personnels ont effectué au moins une évaluation externe. La qualité des rapports reste un objectif fondamental pour la deuxième vague. Cette qualité est une condition indispensable pour tirer les meilleurs enseignements possibles de l'évaluation. Dans cette optique, il conviendra de maintenir une offre de formation de qualité à destination des chefs d'établissements, des évaluateurs externes et des coordinateurs d'équipe.

En particulier les objectifs suivants seront portés par l'équipe d'expertise auprès du CEE :

- *organisation d'un séminaire inscrit au Plan national de formation (PNF) en mai 2026 et à destination des équipes ressources en académie ;*
- *renouvellement et modernisation des ressources pour l'évaluation et l'auto-évaluation des unités éducatives (parcours en auto-formation) ;*
- *développement et renforcement du volet RH lié aux compétences à développer ou développées par les évaluateurs et analyse des pistes de prise en compte notamment pour le référentiel de formation des cadres.*

6- Relations internationales et recherche

La France restait le dernier pays de l'OCDE à n'avoir pas mis en place l'évaluation systématique des établissements scolaires. La loi de 2019 a installé le Conseil d'évaluation de l'École et a fixé un objectif ambitieux de généralisation des évaluations des unités éducatives. Dans ce cadre, les comparaisons internationales et la prise en compte des travaux les plus récents de la recherche restent des leviers efficaces de transformation et d'amélioration pour le système éducatif français. L'équipe d'expertise auprès du CEE veillera à la création d'un réseau d'experts associés auprès du CEE dans le domaine de l'évaluation des politiques éducatives, afin d'optimiser l'exploitation scientifique des rapports et des études produits.

Durant l'année 2026, l'équipe d'expertise du CEE veillera à :

- *organiser un colloque international à Lyon en collaboration avec l'IFé ;*
- *développer un réseau d'experts (internationaux et nationaux) associés au CEE afin de renforcer l'assise sur la recherche des travaux menés par le CEE ;*
- *développer les partenariats de recherche pour l'exploitation des rapports ;*
- *assurer une présence pertinente au sein des organisations internationales regroupant les instances en charge de l'évaluation et développer des partenariats avec d'autres pays.*